[illegible] BAILLY BLANCHARD, [illegible]

BALANCES DE SECONDE MAIN, [illegible] de Dearborn, avec crochets à sucre, coton, [illegible] fait état, à vendre à bas prix, par J. O. LAVERGNE, [illegible] du Canal.

3 sept.

J. J. LAVILLEBEUVRE a transféré son bureau au No. 20, rue du Canal, entre Rues Bourbon. 3 sept.

P. F. DE GOURNAY, Recteur, No. 47, Passage de la Bourse, rue St. Louis et Conti.

Se chargera de ses comptes à contre [illegible] commission, prendra des arrangements avec les négociants et les créanciers, de faire rentrer les créances recouvrables, [illegible] à fournir bonne sécurité s'il est nécessaire pour toutes les créances à lui confiées.

Il prendra des recouvrements pour toutes villes de l'Etat, et en particulier pour les villes d'ici.

Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de domestiques.

Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes:

J. A. Beard, A. [illegible]
W. T. Vigers, J. [illegible]
J. B. Ashbridge, J. [illegible]
Brag & Smebet, A. [illegible]
Thibaut & Augustin, [illegible] Landreaux,
J. A. Baqué, [illegible]
J. B. Lapeiré, [illegible] Engel.

10 sept.

PAUL ALDIGÉ & Co.

Maison Rouge, entre les deux Marchés.

Vente en gros et détail.

Les soussignés préviennent [illegible] les habitants et marchands, qu'ils viennent [illegible] de leurs assortiments et qu'ils peuvent livrer à des prix [illegible] ceux auxquels ils ont vendu jusqu'à [illegible].

Messieurs les planteurs trouveront constamment chez eux un très grand assortiment des objets suivants:

Gilets pour nègres, en Washington, laine croisée,
dito dito laine et coton,
dito dito cotonnade,
Pantalons dito en kersey, Washington et autres,
dito dito cotonnade du pays et américaine,
dito de fantaisie, cotonnade laine et américaine,
dito satinet, drap et casimir,
Chemises rayées, pour nègres, ginga bleu et rose,
dito blanches et couleurs, laine et imitation,
dito pour bébés, mérinos, rayées et unies,
dito laine et coton écrus,
dito flanelle rouge, crêpe, etc.,
Caleçons flanelle, coton, cotonnade et tricot.
Redingottes, paletots, tous les dernières modes, en drap,
Casquettes, cotonnade et étoffes, drap, etc.
Gilets de dessous en soie, poil de chèvre et cachemire.
Bas, chaussettes et gants de toutes sortes.
Commodités et compléments de toilette.
Enfin, tout ce qui concerne le fait, articles, bons, parfaitement choisis, joignant le luxe au confort.

AUSSI—Un assortiment complet, marchandises sèches.

Toiles d'Irlande, de Russie,
Coton en laine pour robes et jupe,
Indiennes américaines et françaises,
Kerseys, flanelles, couvertures de laine et de coton,
Cotonnades américaines et françaises,
Cotons blanc et écru,
Mousseline de laine,
Chalies,
Mouchoirs,
Souliers, cachemire, etc. etc.

PLUS—Un assortiment complet de chaussures pour tous les âges et les deux sexes.

Nouvelle-Orléans le 8 septembre 1846.

8 sept—lm P. ALDIGÉ & Co.

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.

Au No. 27, rue de la Douane et No. 26, rue de Chartres.

Entrée par l'une et l'autre rue.

En outre de notre assortiment, nous avons reçu par le navire Vicksburg (qui vient d'arriver) un grand stock de TAPIS achetés tout récemment à des prix extrêmement bas. Nous offrons en détail et en vente, une grande variété de tapis à trois plis et de toutes qualités, à bas prix. Cette fois de tapis, aux prix de 20 cents et au-dessus, est de nos genres, et propres d'être vendus par ceux qui ont besoin de cet article; elle consiste en:

Tapis velours, genre de Bruxelles, supérieurs et d'un dessin tout nouveau,

Tapis à trois plis, en grande variété, nouveaux dessins et très beaux, quelques-uns de qualité extra et à bas prix.

Ingrains extra-superfins, dessins de cette année et de couleurs riches;

Idem superfins, fins et communs;

Idem en coton et lin;

Idem vénitiens, damassés, à doubles croisés et à simples raies;

Idem épais à petits dessins pour les églises;

Tapis en laine, d'une verge et de 3 verges;

Tapis de pieds, chenilles, gazon et autres;

Paillassons, toile cirée pour planchers, &c.

Aussi des tapis damassés, en laine et coton, riches et bien beaux, d'une aune et quatre aunes, grande largeur.

Toute espèce de stores, toiles pour tentes et tapis, toile à draps, à chemises, serviettes, &c., à vendre à bas prix, par DAMERON, THOMSON & Co.,

3 sept 95, rue de Chartres, 27, rue Douane

Le soussigné a transporté son magasin du No. 21 rue du Canal au No. 3, rue du Magasin. Il reçoit un grand assortiment de Marchandises d'Europe à vendre à des prix réduits, des marchandises [illegible] en sus.

Coton, Leurvos Tr et Ill, dito coutil, dito [illegible], Indiennes, coton écru, dito plaids, dito flanelle rouge, jaune et verte, dito croisé, dito gaze, dito Sago, coton rayé pour chemises, cotonnades, coton, denim, York, Hamilton, Methuen et Rochester, percale, etc., dito en couleur, mousseline sulsse, coton, dito, [illegible] flanelles, etc.

Mouchoirs soie foulards, [illegible], en couleur, cachemire, d'Ecosse, un grand assortiment d'indiennes françaises, anglaises et américaines, serge soie, peau de soie, gros de Naples, [illegible] noir, dito blanc, bas de soie pour nègres et nègres, chaussettes, rubans taffetas et satin, soie à coudre, [illegible], en toutes couleurs, fil, etc., chaussons, guêtres, bas pour dames, coton et bas, pour enfants, dito gants, bas de soie, dito blancs et noirs, chaussures, cuirs, gros de Naples, [illegible] boutons à pression, peigne élastique et coton, chales de laine, coton et laine, des mantilles, bas pour femme, en alpaca, poil, noir, cachemire, fil en bobines d'Alexandrie, parapluies et ombrelles, gants, verts, bleus et rouges, du meilleur 3 points, dito françaises, Kentucky jeans, satin noir et bleu, drap de pilote, Aussi un grand assortiment de tissus français et Anglais, fantaisie.

11 sept L. MARCUS.

En débarquement des navires [illegible] et Marchand, et des barques Louisa et Iris:

[illegible] barils et 30 barils maquereaux Nos. 2 et 3; 130 caisses et 150 caisses saumon, 30 caisses poisson;

30 caques saumon No. 1,

40 grosses boîtes d'anchois de [illegible],

6000 rames de papiers de deux formes et demi,

5 caisses et 10 demi-caisses de poudre de Wool & Woolsey, publiée pour tabac à chiquer,

En magasin—200 barils farine extra de Rochester, Illinois, 1,500 caisses papier de paquet, 25 caisses cidre, 25 caisses, bouteilles et carafes, 15 paniers Champagne, marque [illegible], 50 barils cidre, 25 paniers cidre mousseux etc.

12 sept HARRIS, [illegible] KING & Co., 40 rue Commune.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—147 caisses en débarquement des barques New England et Bertha, à vendre par G. W. [illegible], 30 Douane. 24 sept.

BOIS DE CHAUFFAGE, AU RABAIS.

S'ADRESSER à Vve. PERILLAT, au Vieux Bassin, No. 134, et rue Condé, No. 125. 8 sept—1m

B. & A. SOULIE ont transporté leur bureau au No. 139, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 9 sept

DIVERS—20 caisses prunes sèches en pots, en grandes et grandes;

150 caisses salmigondis de Marseille et Bordeaux,

200 do eau de fleur d'oranger;

100 do absynthe de Ponsigo, Pernod & Co;

200 do liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseille; 30 barils vin muscat de Marseille.

30 barriques vin rouge de Bordeaux. A vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10 sept 31 Vieille Levée

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du Vicksburg et Oswego:

Coton blanc de toutes les qualités, 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4,

Coton écru do 3/4, 7/8, 4/4 et 6/4

Indiennes foncées, nouveaux dessins;

Flanelle rouge, croisée, de laine, blanche jaune et rouge,

Percales bleu et blanc;

Cotons à jouer de toutes les qualités,

Bretelles de do,

Fil en bobines par 100 et 200 verges, blanc et en couleurs,

Boutons, bas et chaussons, &c.

9 sept DAVID & CHAPUS, 93, rue Chartres

H. O. VIGNAUD

No. 41,

RUE DE CHARTRES.

VIENT de recevoir par les navires Taglioni, du Havre Kelby et Ondinia, d'Angleterre, et d'autres récemment arrivés du Nord, un assortiment complet d'articles de ménage et de fantaisie, qu'il vendra à des prix très modérés.

PORCELAINE FRANÇAISE.

Services de table en porcelaine blanche, à filet or et à dorure, tels que: services à dîner, à dessert, à déjeuner et à thé, à vendre par pièces ou par services. Aussi, porcelaine épaisse pour restaurant et porcelaine dorée ainsi qu'un fort garniture de [illegible] &c. &c.—Ayant pris des engagements avec des principales fabriques, il en aura toujours un assortiment bien complet qu'il vendra au plus bas prix, en gros et en détail.

VERRERIE.

Tout ce qui constitue le service de table, de maison d'hôtel et de café, tels que gobelets, coupes, carafes, carafons, verres à pied, carafes diverses, pots à eau, gobelets de tous genres, verres à pied, à champagne, à vin, à liqueur, cylindres, globes et cheminées pour lampes &c. &c. de toutes qualités et prix, en cristal et verre uni, moulé et de divers taillages.

PLAQUES.

Services à thé complets, cafetières, sucriers, beurriers, porte-liqueurs et huiliers, forme anglaise et française, salières, boute-de-table, réchauds, porte-bouteilles, bobèches, bouchons, casse-noisettes, corbeilles et plateaux de toutes dimensions, mouchettes, bougeoirs, chandeliers, candélabres, chandeliers à verrine &c. &c.

LAMPES ET ORNEMENS.

Lampes solaires, astrales, suspension et lampes de toutes, carcelles de toutes dimensions et bouillottes en bronze ou bronzé, de moulé et cristal, lampes de bureau, de corridor &c. girandoles à cristaux, à 1, 2, 3 et 5 lumières, plateaux en bronze et dorés, bouts [illegible] en bronze et en cristal, Un bel assortiment de pendules de nouveaux modèles, très variées; coupes et candélabres en bronze, et autres. Aussi, un bel assortiment de vases, coupes et [illegible] et de flambeaux tout dorés.

FANTAISIES.

L'assortiment le plus complet en articles de goût et de fantaisie en porcelaine, bronze, cristal blanc et de couleurs, et en bronze, tels que verres de fruit, tête-à-tête, vide-poches, coupes, vases, corbeilles, [illegible], jeux de dames, jeux de trictrac, bilboquets, [illegible], porte-allumettes, boîtes à poudre, bougies, chandeliers, cachets, tasses, coupes, [illegible] &c. &c.

ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS.

Coutellerie anglaise de table, en porcelaine allemand et française, [illegible] poêles, [illegible] boîtes, gril, [illegible] [illegible]

[illegible] DE LA POITRINE.

[illegible]

MADAME [illegible] a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle a renouvelé son local au No. [illegible] où elle continuera de faire des robes et confectionner [illegible] et des dames auxquelles [illegible].

Afin de justifier la plus grande confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. Antin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs [illegible].

L'enseignement comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, ainsi que les deux langues anglaise et française, à savoir: la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la littérature, les éléments des sciences qui conviennent aux demoiselles, &c.

Mme P. Antin se charge elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes institutrices qui consacrent tout leur temps aux jeunes élèves. Les cours plus avancés sont faits par MM. Dutos, professeur de langue et de littérature anglaise, et M. Antin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française, &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme P. Antin dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parents.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas pour cela négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance toute à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfants par la Directrice et les maîtresses qui fassent autant pour particulièrement; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux élèves une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de sciences que fait M. Antin. Ces cours embrasseront l'ensemble des connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. 11 sept

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

(PENSIONNAT-EXTERNAT.)

Fondée en 1832 par Madame Le Fils,

Et dirigée depuis 1840, par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'instruction reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est à nul par age:

Le français, l'histoire, la littérature, l'arithmétique et les éléments de sciences sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.

L'anglais est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale du St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'anglais et le français sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La musique (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERRIGUIER, dont le mérite est connu du monde musical.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves protestantes. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de mi-année ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale,	par mois,		$25
Do.	do.	avec blanchissage, do.	30
Demi-pension,			10
Externes,			11
Piano,			12
Solfège,			6

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parents, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de sa rue Bourbon au No. 80, Rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartements offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qu'a pu réunir Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Ces: MM. Theuillard, Hy. Norris et Lord. C'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui doit en assurer le succès.

Des instructions religieuses sont faites dans l'institution par M. Lecoq, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale, les cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus satisfaisants, sont professés par M. Brosard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois, ont lieu des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brosard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.

M. Devioron donne des leçons de danse. 29 oct—6m

ORLEANS HIGH SCHOOL

LYCÉE D'ORLÉANS.

Un enseignement solide et éclairé, un plan nouveau de l'enseignement des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'appuyer que des bonnes voies par état à l'enseignement, en prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont acquis au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.

L'enseignement comprend: le latin, le grec, l'anglais, le français et espagnol, l'arithmétique, algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la philosophie, l'histoire, la littérature, la tenue des livres.

Toujours les branches, et, [illegible] au français, sont enseignées [illegible].

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol, et les mathématiques [illegible] tous les jours.

Le corps enseignant se compose de directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et AVERETT, et de trois professeurs adjoints à plus de fort [illegible] longue expérience.

Hors des classes les élèves sous la surveillance des maîtres d'études [illegible].

Jaloux de répondre aux encouragements qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont naguère récemment d'importantes améliorations dans le bâtiment du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il n'a été à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne toléreront aucune intervention de la part des parents, en ce qui concerne les règlements disciplinaires.

On n'admet que les enfants qui savent déjà lire et écrire.

Les pensionnaires paient, $40 par mois.

Les demi-pensionnaires, 15

Les externes, pour les classes avancées, 12

" pour les classes inférieures, 9

Les statuts et règlements du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.

27 janvier

FRANKLIN HIGH SCHOOL,

Encoignure Royale et Hôpital.—Nelle-Orléans.

Cette institution est située dans un quartier tranquille et agréable, de la première moralité. La maison vient d'être entièrement réparée; et on y a fait toutes les améliorations qui peuvent convenir à un établissement de ce genre. Les dortoirs sont vastes et bien aérés, et les salles d'étude propres et commodes.

Dès la fondation de cette institution, tous les efforts du principal ont été constamment portés pour rendre la langue anglaise familière à tous les élèves pour qui elle n'est pas la langue maternelle; et les résultats qu'on obtient jusqu'à ce jour, sont un encouragement pour ne jamais dévier de la route qu'on a suivie. Il y a toujours trois professeurs d'anglais attachés à l'établissement, et les classes anglaises se font deux fois par jour.

Cependant le directeur convaincu que la langue française doit faire partie d'une bonne éducation, ne néglige rien pour qu'elle soit bien enseignée dans son institution; et son directeur dans l'accomplissement de ses vues, il vient de confier les classes supérieures aux soins de M. L. Cavalié, connu depuis longtemps dans cette ville.

Le cours d'études du Franklin High School, embrasse toutes les branches qui constituent une éducation solide et accomplie.

Les professeurs sont:—MM. Lewis Elkin, Stephen Gay, L. H. Basset, L. Cabibe, F. Digny, R. Focates, pour les langues et les sciences; MM. Canova et H. Delmeyre, pour le dessin et la musique.

L'institution reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Les pensionnaires vivent en famille avec M. Elkin: ils sont l'objet de ses soins particuliers, et de ceux des dames attachées à l'établissement.

CONDITIONS:

Les pensionnaires, $25 tout compris.
Les demi-pensionnaires, $15 id.
Les externes... $6, $8 et $10, suivant leur âge.
22 sept.

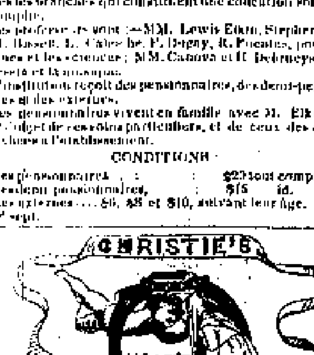

GUÉRISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS.

BAGUES GALVANIQUES

DU Dr. CHRISTIE.

CEINTURES, BRACELETS, BANDAGES,

FLUIDE GALVANIQUE.

Les preuves de la puissance énergique du galvanisme se démontrent chaque jour plus nombreuses. Dans la ville de New-York seule, plus de HUIT MILLE PERSONNES, en moins d'une année, ont été complètement guéries de maladies chroniques très douloureuses, qui avaient résisté aux moyens les plus puissants de la médecine.

Les certificats suivants ont été pris au hasard parmi une masse de documents du même genre:

EPILEPSIE ET PALPITATIONS.

Le Rev. John Bristed, gendre de John Jacob Astor de New-York, pasteur de l'Eglise Episcopale de Bristol, R. Island, était depuis longtemps sujet à de violentes attaques d'épilepsie, suivies de palpitations. Pendant trois années, le malade avait été obligé d'abandonner l'église et ses devoirs. Après avoir eu recours aux bagues, aux bandages et au fluide, M. Bristed s'est trouvé beaucoup mieux. Sa santé revient, et tout symptôme d'épilepsie a disparu.

GOUTTE ET RHUMATISMES.

Dr. Christie. Je dois attribuer ma guérison à la puissance de vos articles galvaniques, puisque j'avais en vain essayé toutes les remèdes. C'est à leur usage que je dois d'être guérie de la goutte, accompagnée de douleurs rhumatismales et d'une grande débilité de nerfs.

MARIE JACKSON,

130 Bank A. New-York

Madame M. Jackson est parente du major M. M. Noah, écrivain bien connu à New-York, qui atteste la vérité de son certificat.

APOPLEXIE ET PARALYSIE.

Le capitaine Torres, No. 70, rue Bridge, Brooklyn, qui depuis [illegible] années. En [illegible] fort bonne, subit depuis trois ans il l'avait perdue. Sur l'avis de son médecin il suivait un régime, lorsqu'il fut frappé, dans la rue, d'apoplexie. Lorsqu'il revint à lui, il s'aperçut qu'une partie de son côté droit était privé de vie. Ses médecins l'avaient examiné, prononcèrent qu'il était atteint d'apoplexie et de paralysie combinées. Ses amis lui persuadèrent d'essayer le fluide magnétique; on lui acheta une paire de bagues, avec bandages et une bouteille de fluide. Vingt-quatre heures après avoir fait la première application, il y avait déjà retour à la vie dans les parties frappées de paralysie. La transpiration reprenait son cours. Cinq jours plus tard, le malade pouvait lever le bras et se servir de la main; en trois semaines il était en état de marcher; six mois que le capitaine Torres est guéri, il n'y a aucun symptôme d'apoplexie n'a reparu; et le malade jouit du plein exercice de ses facultés.

Le public doit se défier des imitateurs contrefaçons. Le Dr. Christie n'a qu'un seul agent dans chaque ville de l'Union. A la Nouvelle-Orléans, cet agent est [illegible]

3 sept—1m [illegible] GUION & Co. Coin des rues Canal et St-Charles.

AU COURS D'ÉCRITURE [illegible]

[illegible] de l'Opelousas, [illegible] 4 juillet et Lafourche, et [illegible] de l'Avoyelles [illegible] propriétaires des lots ci-dessus. [illegible]

Les bateaux [illegible] et l'entretien des chemins de l'année [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible]

21 aout [illegible] H. BERTUS, [illegible] H. RUTTIER.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est autorisée pour prendre à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mer et rivières.

Bureau No. 33, rue du Camp.

17 août—6m A. BROTHER, agent

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NOUVELLE-ORLÉANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le profit [illegible] du 13 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,830 66. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui élève un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier les parties qui contractent avec la compagnie s'engagent pour le fonds que les primes prévues au commencement de ce commerce. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par L. MATHEWS, Agent,

14 nov Encoignure Camp et Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHEMISES FRANÇAISES,

Rue Bourbon, 276, entre Dumaine et St. Philippe.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77, rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils lui ont bien voulu accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini, que par la célérité de son travail, mériter la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, filets tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 18 av—36

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de Bains d'aisance, Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage en métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

Aux Habitants Sucriers.

Les soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivants, savoir:

Lampes pour sucreries à huile,
do do do à gaz.
Cuillères et écumoires en cuivre,
do do en fer battu.
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé,
Briques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.

Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et n'ont aucun soin. S. MASPEREAU & Co. rue Condé, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits:—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique.

AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique.

S. MASPEREAU & Co.,

8 sep—jsq 1n rue Condé, No. 22

Grates, Poeles, Cuisines.

Les soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre des prix très modérés, les articles suivants importés par eux, savoir:

500 grates assortis,
300 poêles do
350 cuisines do

Ils se chargeront du posage des grates, poêles et cuisines.

S. MASPEREAU & Co.,
Rue Condé, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.

Les soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre en gros, aux prix les plus modérés, les articles suivants, importés par eux, savoir:

Un grand assortiment de ferblanterie,
do do do articles en fonte.
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.

Les soussignés s'étant arrangés avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces mêmes articles.

S. MASPEREAU & Co.,

8 sep Rue Condé, No. 22

G. & B. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas offrent à vendre—

BACON—135 boucauts jambons, plats côtes, épaules,
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—766 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—275 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 du Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité,
CHANVRE—400 balles pressé au serrein
WHISKEY—50 barils rectifié, 20 do vieux Bourbon.

Le soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.

Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Orléans, du Havre:

Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs, mitaines de filet longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Couturiers pi haute nouveauté,
Do do coton, coutonnade françaises,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse, éventails,
Rubans de satin et de taffetas, prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants, mouchoirs, foulards madras,
Bretelles sans couture, élastiques,
Jupons brodés en soie, pour dames, corsets français,
Jupons en crinoline, cols de sapin brodés,
Cravates toutes couleurs. Un cordonnier est à part.

Cartes à jouer françaises et américaines,

Un bel assortiment de nouveautés,

Papier riche, préparé, papier à lettres, noir et blanc, cahiers couleurs, papier coquille pour lettres, etc., boîtes pour crayons, [illegible] à poudre, réticules en soie, [illegible] et chaînes et en cuir, aiguilles, épingles, peignes, [illegible], fil de Rennes, soie à coudre, cordons, franges, boucles, coton, dentelle à couture, &c. &c.

7 avril O. TALAMON, 44, rue de Chartres

A VENDRE en magasin.

3 qua de pipes Eau de vie vieille, Clairac, Angé,

300,000 Bouchons premier,
300,000 do longs et demi-longs, pour vin;
100 caisses Liqueurs sucrées et assorties;
150 do Vin rouge Médoc,
50 do Kirch, marque Jengeneau &
50 do Absinthe, do,
200 do Vin blanc, demi et large bouteilles,
100 barriques bon Vin rouge ordinaire,
10 do Vin rouge Château Léoville,
4 do do Cantenac,
100 barils Vin blanc Haut Sauterne;
70 moyennes boîtes Truffes;
100 rames Papier à lettres;
1200 paniers Anisette superfine et surfine,
140 caisses Cognac superfin et surfin, par POUGET FILS, 147 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

19 août

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Tuscan, de Bordeaux:

48 barriques vin rouge Montferrand,
12 do do St Emilion No. 3
4 do do St Emilion No. 2
4 do do St Estèphe Médoc,
9 demi barriques vin rouge St. Emilion No. 3
9 do do do St Emilion No. 2
9 do do do St Estèphe Médoc
F. & J. LACOSTE,

29 août 105 rue Royale

En débarquement du navire Lorena de Bordeaux:

26	barriques vin vieux, St Emilion, No.		1.
18	"	"	2.
24	"	"	3.
24	"	"	4.
16	"	St-Julien Médoc.	
4	"	Château Margaux	
4	"	Lafitte.	
4	"	Léoville.	

72 demi barriques même qualité.

500 caisses de 12 et 24 demi bouteilles vin St-Emilion, St Julien, Château Margaux, de Léoville, Haut Barsac et Haut Sauterne.

100 milliers bouchons fins et extra fins et pointus.

100 paniers anisette de Champion, superfine.

18 caisses prunes en pots et ordinaires.

EN MAGASIN:

40 paniers bouteilles vides de 22 onces.
100 " huiles.
3000 boîtes sardines grandes et petites.
250 " sups à l'huile.
100 " petits pois au beurre.
50 caisses liqueurs assorties.
50 " absinthe.
480 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons.
100 paniers gaugendel,
25 caisses vin muscat,
25 paniers champagne (cordon rouge) en grandes bouteilles et demi.
50 demi barriques vin blanc très vieux.

A vendre par NUMA LACOSTE,

31 juill. No. 103, rue Royale

En débarquement du navire Lorena venant de Bordeaux:

60 barriques vin rouge, Gravier Blanquefort
42 do do St-Estèphe Médoc.
38 do do Macau Médoc.
12 do do vieux, St-Julien Médoc.
54 barils vin blanc Haut Sauterne.

10,000 étiquettes dorées, pour vins rouges.

En magasin, d'importation antérieure:

Vin rouge ordinaire, bon vin rouge pour familles, quelques barriques vin rouge très vieux; Vin rouge ordinaire et vin vieux en caisses de 12 bouteilles; Vin rouge et vin blanc en 1/2 bouteilles.

Vin blanc de Jurançon en bouteilles, curaçao, marasquin, huile d'olive, bouchons de toutes qualités, à vendre par S. TALAMON,

13 juill. 50, rue St-Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:

30 barriques de Vin rouge, Médoc;
10 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux
18 demi barriques Vin blanc Sauterne;
6 do Vinaigre;
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux;
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs surfines assorties;
3 balles contenant environ 50,000 bouchons, diverses qualités;
3 caisses de 12 paniers prunes sèches;
5 do de 12 à 18 boîtes transparentes prunes sèches.

Vor. MARGNAN,

20 juil 87, rue St. Louis.

SULFATE de Quinine français; en caisses de 2 onces, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

1er sept 93, rue St Louis

A VENDRE en débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:

40 barriques vin rouge.
100 demi do vin blanc.

AUSSI EN MAGASIN:

65 caisses prunes sèches en pots,
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques,
6 demi pipe vieille eau de vie,
6 quarts de do do Maglory, 1825,
62 barriques vin rouge, qualité supérieure,
30 do bon vin pour familles.

J. et J. TARDOS,

20 août rue Conti, No. 15

TOILE, Corde d'emballage, et ficelle—430 pièces toile du Missouri et du Kentucky;

780 rouleaux corde do do;

130 balles ficelle, à vendre par G. & B. BUCHANAN & Co.

7 juill

EMMAGASINAGE | EMMAGASINAGE

Les soussignés sont entièrement préparés à recevoir dans la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest dans le plus bref délai, dans ces magasins qui sont bien situés de la rue [illegible] en face des magasins [illegible]

[illegible] MERSON, TOURNE & Co. 180, Tchoupitoulas

[illegible] pour Amsterdam, [illegible]

Aussi un grand assortiment de fourrures, telles que [illegible] chiffons, cuirs, [illegible] &c &c.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 45 preuve, 3 [illegible]—30 quarts de do, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1818, très preuve: 10 barils de 1825, très preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

1 août

3 Boucauts du Cuba, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

4 août

1 Caisse mouchoirs français, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

1 août

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

1 août

100 Boîtes Pâtes Truffes, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

1 août

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Verdin et Lacroix;

[illegible] do cerises do,
37 do Kirsch,

A vendre par DARAN, GUEYROUZE & Co, 11 et 13 St Louis

GENIÈVRE DE HOLLANDE—13 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par DARAN, GUEYROUZE & Co, 11 et 13, rue St Louis

1 août

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
72 do raisins do

A vendre par DARAN, GUEYROUZE & Co. 11 et 13 St Louis

ABSINTHE suisse—80 caisses des marques Verdin, Lacroix, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure Royale et Orléans

21 juil

ANISETTE—2 barils de Verdin, Lacroix, en débarquement du James N Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure Royale et Orléans

21 juil

ALCOOL—20 barils alcool, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure Royale et Orléans

21 juil

MENTHE—30 barils forte qualité, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure Royale et Orléans

21 juil

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure Royale et Orléans

21 juil

LIQUEURS assorties—30 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure Royale et Orléans

21 juil

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:

160 milliers bouchons pointus;

1 boucaut champignons secs, par N. DUBOUET, 13 rue Toulouse

11 juil

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée

20 juil

VIN de Malaga—80 barils et quartauts, à vendre par AUG. MOHER, 93, St Louis

11 juin

En débarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Médoc, étiquetées et capitées, ayant droit au drawback, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale

WHISKEY—120 barils vieux Whiskey, Old Reserve; 50 do du Monongahela; 55 do Bourbon, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti

13 août

VIN rouge en barriques—150 barriques, diverses qualités, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

PETITS POIS—200 boîtes petits pois, marque Belles, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

12 août

GOMME—10 [illegible] gomme blanche très de Staré 1 gal, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11, rue Conti.

13 août

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne en pointes, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

27 oct

CHAPEAUX Bruxelles—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co. 16, Magasins

14 juin

CHAPEAUX de toile pour—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co. 16, Magasins

13 juin

CAFÉ HAVANE—144 sacs café du vert, en débarque du brick Talma, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

11 mai

VIN de Marseille—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée

17 juin

VIEUX Cognac—A vendre en douane avec bénéfice de drawback

4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac importés par le navire Aurélie de Bordeaux.

HERBOIS & TURPIN, 25 mars 35, rue Royale

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:

100 boîtes Truffes, pâtes du Périgord,
200 demi do do
50 [illegible] do do
[illegible] do do

21 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—3 boîtes et demi-boîtes, marque Belles, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

21 août

EAU DE VIE de Cognac—Sous le cordon de la douane, 10 demi pipes de 3/4 marque, Rattou & Campmas,

20 quarts do do

A vendre par RAYMOND CAHUZAC, 31, Vieille Levée

1 août

En débarquement du Jourdan de la Bordeaux:

25 caisses sardines, 2 caisses de petits pois,

40 barriques St. Emilion No. 4,

2 milliers bouchons [illegible],

A vendre par NUMA LACOSTE, 103 Royale

29 juil

Avis aux personnes allant à la Campagne.

Les soussignés, agents de MM. O. Christofle & Cie. de Paris, pour la fabrication de [illegible] Sieurs [illegible]. [illegible]

LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

7 juil

En dépôt, 10 demi-caisses à Table, de la [illegible] de [illegible] à vendre par [illegible]

[illegible] Vin Rouge [illegible] 1844—vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti

23 juil

En débarquement du navire Magnet, venant de New York:

[illegible] caisses [illegible] & J. TARDOS, 15 rue Conti,

25

A VENDRE par le soussigné, 2 barriques Vin rouge St. Julien, par J. & J. TARDOS, 15 Conti

23 juil

RIZ—100 tierçons riz, par [illegible], à vendre par I. D. C. WOODS, 20 Magasins

11 juil

FARINE—200 barils farine de St. Louis, en débarquement, à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp

2 sep

LE soussigné offre en vente les articles suivants: SALAISONS—4 caisses de Bologne, vermicelle, 15 caisses en livre,

VIN NOUVEAU—150 caisses, muscat supérieur,

HUILE—150 paniers, marque de Flanc,

VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, [illegible]

DATTES—5 barils 1re qualité,

[illegible] D. LANATA, 10 Jefferson

CHAUX—200 barils de Thomaston, à $1 25 par baril, à vendre par ROBERT MURPHY, 98 Vieille Levée

31 août

SUCRE HAVANE—150 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par L. CANTIN, 42 Gravier

25 août

RAISINS—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

25 août

RAISINS—100 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

20 juil

SUCRE HAVANE—450 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

1 sept

AMANDES—150 caisses amandes douces sans coques, 15 do amandes amères, en débarquement du brick Grecian, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

1 sept

SUCRE—80 caisses en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier

3 sept

VINS ROUGES EN BARRIQUES—250 barriques de diverses qualités, à vendre par LOREILHE & Co. Encoignure Royale et Douane

10 août

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLIE & EGANA, 52 Bienville

7 juil

GRAINES POUR OISEAUX—30 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

1 août

CAFÉ RIO—400 sacs excellent café du vert, en double sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette

1 sept

MAIS—2000 sacs 1re qualité, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

17 août

BALAIS—300 douzaines balais de toutes, à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp

17 août

FIL CARRET—100 rouleaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

17 août

CHANDELLES de Composition—100 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

17 août

AMANDES molles—20 sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

25 août

CAISSES Parfumerie garnies, grandes petites, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale

30 juil

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—141 caisses, en débarquement du navire Ashford, de la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane.

21 juil

VIN de Marseille—34 barriques Vin vieux pour famille, à vendre par J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

24 août

MAIS—3000 barils, tabac, en magasin et à vendre par [illegible]

HUILE—3,000 gallons huile de baleine blanchie, à vendre par J. W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

10 août

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J. & J. TARDOS, No. 15, rue Conti.

30 av

En débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux:

40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par H. TALAMON, 50, St. Louis

29 juillet

CHAPEAUX—En débarquement du navire Queen Victoria, de la barque Louisa, etc.

70 caisses chapeaux de différentes marques, Palo Alto, chapeaux de soie, de Russie, de feutre, etc., à vendre à bon marché par FROST & Co., 10 Magasins

14 sept

BOTTES et Brodequins Russet—3000 paires, en magasin et en débarquement de la barque Thetis, à vendre par G. W DUNBAR, 30 Douane

13 sept

Le Dépôt de Couvertures Françaises du GRANIER,

Est transféré à

H. DEGORS & RIFFLARD, No. 37, rue des Magasins, [illegible]

AVIS—Les [illegible] par M. Z. [illegible] de Montpellier, [illegible] COUVERTURES [illegible]

[illegible] H. DEGORS & RIFFLARD, Nouvelles [illegible] 31, rue des Magasins.

[illegible]

La vogue qu'il [illegible] sa voilure, et la perfection des objets, dont il a porté la [illegible].

A cet effet, il recommande à Messieurs les marchands une grosse no [illegible] car ici sont pour [illegible] dans les [illegible] de France et des Etats-Unis. Il prie les personnes qui n'auraient [illegible] qu'elles soient [illegible] à l'épreuve.

Aussi l'extension qu'il [illegible] d'un grand entreprise, et d'offrir le résultat que dans les premières manufactures de France et des Etats-Unis. Il prie les personnes qui n'auraient pas [illegible].

TEINTURES ET NETTOYAGES

d'Habillements pour hommes et dames, tels que:

Robes de Soie et Velours, Paletots, Pantalons,
Cachemires, Satin, Gilets, Redingotes,
Mérinos, Mousseline, Manteaux, Cravates,
Châles de tous genres, Garnitures, Velours,
Blondes, Crêpes, Toutes espèces d'étoffes
Rubans, Gants de soie, d'ameublement,
Ombrelles, Voilettes, Tapis, Rideaux.

Spécialité pour Deuil,

Noir du garanti ne pas déteindre

Chapeaux de paille blanchis et remis à la dernière mode. Etoffes moirées, teintes en couleurs claires ou foncées. Teintures ou places de Mérinos, Mousselines, Cachemires, Drap, &c.

Je préviens les personnes qui me remettront aucun objet qui leur soient pendant un mois, attendu qu'ayant eu à me plaindre des objets qui restent chez moi je n'en ai plus [illegible] que des objets retirés une fois. 16 sep—6m PERINAUD.

Bureau des Naissances et Décès,

Passage de la Bourse, près la rue Bienville.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Adjudant du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

Acte, approuvé le 8 mars 1838.

Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être confirmée sous peine d'une amende de [illegible] [illegible] par le supplémentaire [illegible], et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans cet acte, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

Art. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il y en a un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait ladite personne, lorsque la mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.

19 avril F. M. CROZAT.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.

Le nouveau bureau de placement établi par MM. BOREL & BEROWSKI, rue [illegible] entre Chartres et Levée, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute espèce. MM. Borel & Berowski sont toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, s'adresseront au dit bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez MM. Borel & Berowski, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment les tenants de livres, commis, garçons, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers, serviteurs et travailleurs en général.

[illegible] des manœuvres pour la Levée, [illegible] à faire [illegible].

PRÊTS PRÊTERONT DE L'ARGENT SUR DÉPÔT

Les étrangers arrivant trouveront au bureau MM. Borel & Berowski [illegible].

MM. Borel & Berowski, [illegible] un bureau d'interprètes [illegible].

En outre MM. Borel & Berowski se chargent de vente de propriétés, de location, [illegible], etc.

3 sept—1an

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

Le nouveau bureau de placement établi par M. J. F. CABOS, rue Royale, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers de toute classe. M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, s'adresseront au dit bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats armateurs, chefs d'ateliers, et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis, garçons, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers, serviteurs et ouvriers en général.

On y trouvera également des travailleurs de bras pour pour marchandises sur la Levée, ou sur les paroisses de justice, lesquels feront à des conditions pour les prix les plus modérés.

PRÊTE DE L'ARGENT SUR DÉPÔT

Les étrangers trouveront immédiatement au bureau toutes les informations [illegible].

M. Cabos se charge [illegible] des ouvriers charpentiers, menuisiers, et toutes autres sortes de domestiques, cuisiniers, servantes, &c. &c. &c.

Le sieur M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location, d'esclaves, de maisons, &c. [illegible] 1 an.

FARINE—500 barils farine de St. Louis, marque de choix, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co. 180, Tchoupitoulas

10 sept

FARINE—[illegible] à vendre par EMERSON, TOURNE & Co. No. 180, rue Tchoupitoulas

10 sept

VEAUX [illegible], à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 31, Vieille Levée

10 sept

HUILE—100 paniers, [illegible] d'Avignon en [illegible], RAYMOND CAHUZAC, 31, Vieille Levée

10 sept

VIN EN CAISSES—[illegible] caisses de 12 bouteilles vin rouge de Bordeaux [illegible], à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 31, Vieille Levée

10 sept

En débarquement du navire [illegible], de Marseille—

100 barriques vin rouge.

100 caisses vin et sirop de Sarcey, Heriteau & Co,

200 do vin blanc, Saint Médoc, Capres, &c.

200 do vin de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 31 Vieille Levée.

2 sept

COLLE D'IRLANDE A BAS PRIX.

Le soussigné offre à vendre, huit caisses de Véritable Colle d'Irlande, qu'il vend à l'ordinaire, en long et à bas prix, vu les chaleurs. Ces colles sont de blancs, sans mélange, et ont été préparées par les meilleures familles. Ceux qui ont besoin de colles sont priés de venir examiner au No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane.

3 sept C. M. SIMPSON.

NOUVELLEMENT reçues à vendre en magasin

20 caisses anchois,

30 do sardines assorties, par

3 sep S. Vs. BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire le Thor, arrivant de Bordeaux:

50 barriques vin rouge

100 paniers anisette supérieure,

50 caisses liqueurs superfines, en bouteilles et du cruche,

100 boîtes et demi boîtes sardines.

EN MAGASIN.

1,000 caisses vin rouge St Julien, Château Lafitte, Château Margaux et Cantenac.

100 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac.

50 do 24 demi-bouteilles do,

100 do liqueurs sucrées

40 douzaines encre en bouteilles, de litre, à vendre par S. Vs. BARRETT, 21 Gravier

3 sep

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en billets à convenance, par LEOPOLD JEANNET, 93 rue St Louis

1er sept

En débarquement du navire Thracian de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

240 barriques vin rouge, de diverses qualités;

121 barils et demi-barriques vin blanc Haut Sauterne,

5 quarts de pipe vieille eau de vie, fine preuve,

12 quarts de pipe eau de vie fine Champagne, 1815,

29 août—1m G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

En magasin et à vendre par le soussigné, pour clore diverses factures:

7,130 barriques vin rouge différentes qualités,

30 demi do do do

50 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,

200 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Gruau Larose, Lafitte et Margaux,

20 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,

100 caisses vieux vin Champetin,

20 paniers huile d'olive, marque Capord,

200 demi boîtes sardines à l'huile. [illegible] 31 Conti

8 sept

VIN de Bergasse—50 barriques en débarquement du navire Diogènes, à vendre par les soussignés. J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée

5 sept

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Médoc, 72 barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée

5 sept

REÇU par le navire Thracian—16 barriques vin rouge de choix, marque Brunkfort, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à moins de $60.—Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles-mêmes.

Reçu par le navire Diogènes, cinquante barriques vin de Bedford, et 100 paniers huile de Flagnol.

5 sept D. LANATA, No. 10, rue Jefferson

HUILE de blanc de baleine—2000 gallons, épurée, d'Hiver, à vendre par J W STANTON & Co, Enc. Magasins & Lafayette

15 sept

BLANCS de baleine—250 caisses assorties de grandeurs, à vendre par J W STANTON & Co, Enc. Magasins & Lafayette

15 sept

En débarquement du H. W. Tyler, de Bordeaux:

32 paniers vin rouge;

400 do cerises à l'eau de vie;

54 do fruits au jus;

10 do prunes en jarres.

A vendre par R. CAHUZAC, 31, Vieille Levée.

13 sept

VERMOUTH—20 caisses Vermouth, à vendre par BERTRAND & SEGOS, Encoignure Royale et Bienville

16 juil

FARINE—300 barils Star, de St. Louis, 300 barils St. Louis City, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 31, Tchoupitoulas

12 sept

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux:

50 caisses fruits au jus, de la nouvelle récolte,
15 do fruits quartiers au jus do
10 do cerises à l'eau de vie do
10 do Marasquin de Zara,
10 do Absinthe suisse,
10 do Conserves alimentaires, petits pois, cèpes, truffes, pâtés truffés, &c.

300 do de 12 bouteilles vides.

LOREILHE & Co., Encoignure Royale et Douane

29 août

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Lydia, de Bordeaux:

20 barriques vin rouge, diverses marques,

40 demi barriques vin blanc Sauterne,

50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,

10 caisses de 24 [illegible],

40 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne,

[illegible] do [illegible] do.

1 août VOR. MAGNAN, 87, rue St. Louis

REÇU [illegible] de Marseille par le navire [illegible]:

[illegible] à vendre par [illegible]

10 barriques vin [illegible]

[illegible]

20 paniers huile de F. Flagnol; 100 demi-paniers idem;

50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers huile de [illegible]

19 demi-pipes. J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

18 avril

[illegible] CAR pour Ballon [illegible] Levée, [illegible]

[illegible] Pourvu [illegible] juillet sur la Levée, depuis la rue de l'Esplanade, jusqu'à la ligne [illegible]

Les propositions pourront embrasser la totalité de l'entreprise à faire; mais les soumissionnaires seront tenus de faire connaître l'époque à laquelle ils pourront commencer et terminer leur entreprise par un ou plusieurs billets de cette municipalité dans l'année au moins, l'intérêt à 8 pour cent l'an, payable par semestre. Les dits billets seront datés selon les fins de [illegible] équivalant à la somme de $5,000 chacun et reçus par le voyer.

[illegible] aux [illegible] adresse [illegible] cautionnements. Les billets de garantie [illegible] pour la confection, sur les dits ouvrages. Les billets de garantie devront avoir au moins de 40 sur 18 pouces de surface, et 10 pouces d'épaisseur, et devront être placés sur une couche de sable de fleuve ou de rivière d'au moins [illegible] pouces d'épaisseur.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1846.

14 juillet J. N. COSIMUNY, voyer, 1re municipalité.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RAVELET & HUET ont transporté leur magasin de la rue Chartres, No. 24, au No. 50, même rue.

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

Ils offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de marchandises de tous genres, savoir:

Passementerie et mercerie, quincaillerie fine, rubannerie, ganteries assorties, ombrelles, nouveautés, modes, lingeries pour modes et pour habits, bretelles &c. &c. La première partie de ces marchandises a été reçue par les derniers arrivages de France.

Egalement en magasin, le tout tout récemment, toute balle marchandise française de nouveauté, qualités choisies.

NOTA.—La liquidation de ces marchandises doit absolument finir le 15 octobre. 3 sept

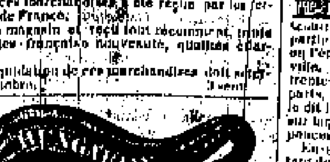

SANGSUES ESPAGNOLES.

Le soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.

J. B. RUSCONI,

27 juin Dépôt général, No. 167, Chartres.

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DEPOT RUE DU QUARTIER,

Entre Conde et Levée, près de l'Hôtel des Forçats, No. 48. 9 av

EAUX MINERALES.

On trouve à l'établissement de RENAUD PETIT-BIEN, rue du Quartier, No. 46, des eaux Minérales, gazeuses, première qualité, approuvées par la Société Chimique médicale, dans sa séance du 30 août 1844.

5 août—1 an

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et superbes, reçues par le navire Devonshire, Thompson et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 66.

Le même vient de recevoir par le brick P. Soule, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.

17 juin J. B. SOUBIRAN

SIROP PECTORAL DE CURTIS.

AYANT longtemps marché sur les traces de cet homme célèbre, dans toutes les Amériques Espagnoles qu'il n'était pas étrange, et n'ayant jamais été plus flatté encore qu'un homme comparant toujours en éclairant de trouver du plus en plus dans ses travaux. [illegible] le propriétaire [illegible] de recherches, et ayant déjà aide au Dr [illegible], et [illegible], s'étant [illegible] de ce que [illegible] qui a déjà eu ses succès. Par conséquent, il a pu employer [illegible] de remèdes de Curtis, de [illegible] effectué ses contrôles [illegible] être. L'eau de vie [illegible] l'aimer comme vient [illegible] par le grand homme: "El Bojo." [illegible] l'Haïti [illegible] de [illegible] publication. [illegible]. Il y a [illegible] dans les fièvres. [illegible].

Ce sirop va être indiqué d'abord pour les phthisiques et pour les personnes qui éprouvent durant les saisons [illegible] dans les changements de température que nous allons éprouver.

Le seul inconvénient qu'il pourrait présenter serait celui de sa douceur, si elle n'était mitigée, comme elle l'est, par des substances qui la rendent utile seulement.

Ledit sirop se débite encoignure Bourbon et Ste Anne, et rue St. Philippe No. 5 chez les Indes Quadras.

[illegible] Prix: deux piastres la bouteille.

24 sept J. M. N. DURAND & Co.

A LOUER à dater du mois d'octobre, un grand magasin et une cour, situé rue Victoire, près de Baronne. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52 Bienville

23 sept

A LOUER deux Magasins, situés rue du Canal, Canal Street Row, près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oxley & Peckendorf, Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.

G. A. & W. HARBADIN, No. 36, Chartres.

7 sept

A LOUER. Pour le 1er octobre prochain—la Maison et les [illegible] situés rue Victoire, entre les rues Camp et [illegible] et Carondelet. Elle convient, propre pour une famille [illegible] personnes qui en auront [illegible]. Les conditions, s'adresser à

D. LANATA, 10 Jefferson.

21 sept

A LOUER—Le 1er novembre—le premier étage du No. 62, rue Condé. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52 Bienville

13 sept.

A LOUER—Le 1er novembre—Le magasin No. 62, rue du Canal, occupé par MM. Vienne & Zuc. Pour S'adresser à WYLIE & EGANA, 52 Bienville

14 sept.

A LOUER—Le magasin situé No. 52 rue Bienville, actuellement occupé par [illegible] & Co. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52 Bienville

15 sept.

A LOUER—[illegible] situé [illegible] rue Nouvelle [illegible] par Mme [illegible]. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52 Bienville

15 sept

En réclamation de [illegible] [illegible] Ne [illegible] pour [illegible] dans le [illegible], s'adresser à [illegible] M. A. Nayles, [illegible] Conti, No. [illegible]

15 sept

Un bon marché à faire.

UNE propriété à vendre dans la ville de La Fayette, près à la nouvelle rue de [illegible] Levée, à des conditions les plus avantageuses. S'adresser au soussigné sur la propriété [illegible].

Plus TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures dudit faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse des États-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas.

JUAN BELTRAN, Propriétaire

28 juil

A LOUER—Le haut du magasin No. 82, rue du Camp, conformément aux bureaux. S'adresser à RICKER & PEARSON, 82, Camp

7 août

A LOUER—Une maison en brique, [illegible] rue Barthélemy, entre Magasins et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON, 82, Camp

1 août

A LOUER.

UN magasin rue Tchoupitoulas, attenant à la barque de Bariste, encoignure Girod. Possession immédiate.

AUSSI

Une maison rue du Camp entre Girod et Julia, attenant à la résidence de Henry N. Call, Esqr. Possession immédiate.

AUSSI

Une maison à étage, rue No. 190, rue St Jean, entre Poydras et Hevia. Possession immédiate.

AUSSI

Le Magasin No. — dans la rangée de l'Arcade de Bourse, face à la rue des Magasins. Possession au premier novembre.

AUSSI

La propriété rue du Cirque, entre Commune et Gravier, présentement occupée comme un établissement de peintre de voitures. Possession immédiate.

Les propriétés ci-dessus seront louées à bas prix à de bons locataires, fournissant caution à satisfaction, pour un bail d'un an ou plus, payable par mois ou par trimestre.

S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE,

19 août 149 rue Colombe

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

241 caisses en débarquement des navires Berlin, R. G. Shaw, Ogden, Queen Victoria, et de la barque Iris, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane

14 sept

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—200 caisses en magasin, comprenant un assortiment varié de chaussures, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue Douane

Aussi—246 caisses en débarquement des barques Manchester, Orbetta et Oneco. 1 sept

AU FEAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE,

RUE BARONNE No. 119,

Ancien établissement de M. Brown, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. Brown continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No. 111. 25 août—1m

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la récolte de 1846—Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses habitués, qu'il vient de recevoir par les navires Louisville, de Philadelphie et de New-York, un grand assortiment de graines fraîches, provenant de deux grands des plus en réputation au Nord. Ces envois consistent en graines de betteraves, fèves, carottes, laitues, choux, panais, navets, épinards &c. toutes de première qualité et à prix modérés. Wm. DINN,

21 sept 11, rue de la Commune

ARTICLES DIVERS—80 caisses huile de Flagnol, 45 douzaines de fleur d'oranger, 95 do vin Médoc, 6 do papier français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 31, Tchoupitoulas

12 sept

TOILE ET CORDE d'Emballage—500 pièces toile et 300 rouleaux corde, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 31 Tchoupitoulas

12 sept

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 31 Tchoupitoulas

12 sept

COGNAC—19 demi pipes Cognac, marque de l'Aigle, Venant d'arriver, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 31 Tchoupitoulas

12 sept

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES en fer fondu, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Shaw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Bonstead, des dimensions suivantes:

48 sur 34 pouces;
54 sur 30 pouces;
60 sur 32 pouces;
78 sur 38 pouces;
80 sur 38 pouces.

A vendre par WYLIE & EGANA, 52 Bienville

15 sept

Nouveautés de Paris.

Le soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de robes, satins, brodés, haute nouveauté, mousselines et autres; jaconas français, organdis, [illegible] choix de châles, écharpes de toute description, [illegible] &c.

Parmi cet envoi, je puis vous aviser une partie de soieries pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendues au-dessous du prix coûtant. Aussi, toile de Hollande, moire, grande largeur, à 60 la verge, florence cuit, de toute couleur (serge mixte) à 40 cents.

Bonnes toiles de fil d'Irlande, en soie, mouchoirs de batiste, [illegible] et brodés, &c. [illegible]

[illegible] sont de la grande fraîcheur, [illegible].

27 mars [illegible]

SEL [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,

1 sept—1m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 30—U. [illegible] & Co. vs. John N. Young, capitaine, et les propriétaires du vapeur le DENIZEN.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, le samedi, trois octobre 1846, à midi:

Le vapeur DENIZEN, ensemble avec sa machine, ses apparaux, meubles, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,

3 sep—3m30 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 7801—[illegible] Mary Jackson vs. James Hopkins.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aux parties de ce contentieux des parties, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le lundi, 5 octobre, 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Conti, Bienville et partie du Bassin, et formé de la moitié du No. 81, et partie de la ville, dressé par Joseph Pilié, voyer, et déposé en l'étude de Félix de Armas, et devant par sur la partie, Le dit lot de terre mesurant, en pieds français, trente-trois pieds trois pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur cent deux-vingt pieds, et entre ses parties le dit lot dans les lignes parallèles jusqu'à la rue du Bassin, sur lequel il y a une école, façade de trente-trois pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Conditions—Un quart comptant, et la balance payable par sommes égales, à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur la propriété, jusqu'à parfait paiement. Les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent, en cas de non paiement à échéance. JOHN L. LEWIS,

3 sept—3m30 Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 150—A. F. Cochran vs. Mme A. J. V. Jacobs.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de Cour de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus; cette vente aura lieu dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le samedi 10 octobre 1846, à midi, savoir:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé, désignés sous les Nos. Un et Deux de l'îlet No. Quatre.

Le lot No. Un forme l'angle des rues Roman et de l'Hôpital, et mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Roman, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hôpital.

Et le lot No. Deux mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Roman, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison basse en briques et ses dépendances, et en une maison en bois à encoignure, bâtie pour une maison. Le tout conformément au plan de l'acte passé par W. Y. Lewis, et déposé notaire en cette ville, le 9 juillet 1845.

Conditions—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à douze mois et un quart à dix-huit mois de crédit, à compter de la vente, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. JOHN L. LEWIS,

22 sept—3 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Thomas Durnford, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—John McDonogh vs. E. W. Durnford, G. Durnford, Caroline Davis et Marie Durnford, héritiers de Thomas Durnford.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, 17 octobre 1846, à midi,

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations quels qu'ils puissent être (mais sans garantie aucune) qu'avait le défunt Thomas Durnford aux terres possédées par lui, aux billets à lui dus, et aux réclamations et procès, les terres étant portées sur l'inventaire avec la désignation suivante, y annexée: "Titres de diverses portions de terre, que on suppose appartenir au défunt, diverses parcelles papiers, lesquels ne paraît pas exister d'acte de vente authentique à lui passée." Sans doute.

No. No. 1. Une portion de terre située sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à quatorze lieues environ du fleuve Mississippi, ayant six arpents de face au bayou, et quarante arpents de profondeur, et bornée d'un côté par la terre de Louis Rachez.

No. No. 2. Une portion de terre située sur les bords de la rivière de Thompson, au Bayou-Sarah, dans la paroisse de Ouest Feliciana, ayant 400 à 500 acres plus ou moins.

No. No. 3. Trois portions de terre situées sur les bords du Lac Pontchartrain et de la Rivière Tchefuncte, dans la paroisse de St.-Tammany, ayant ensemble environ deux arpents; l'une des dites portions située sur les bords du Lac Pontchartrain et de la Rivière Tchefuncte, ayant environ [illegible] arpents. L'autre portion, située du côté Est de la Rivière Tchefuncte et bornée sur le Bonghanasaway, contenant dit son, 1000 arpents.

No. No. 4. Un billet de Jean Andrews, daté Opelousas du 11 mars 1819, payable en tout mars 1820, de la somme de $1,000, au dos duquel billet est endossé le $1000, compte, un jugement obtenu dans la Cour de District des Opelousas.

No. No. 5. Un billet de Christopher Adams, daté Bernard, au 20 août 1819, payable au terme de la somme de $1000, jugement obtenu dans la Cour de District d'Iberville.

No. No. 6. Un billet de J. & J. Fry, daté Nouvelle-Orléans du 31 décembre 1819, payable le 25 mars 1820, de la somme de $4,000 43 cents.

No. 7. Un billet de V. & V. Bingaman, daté Natchez, le 10 avril du 10 mars 1819, payable en tout mars 1820, de la somme de $10,082.

No. No. 8. Un billet de Leon Lafon Lanson date des Attakapas du 1er mars 1819 payable à 12 mois de la date, de la somme de $500.

No. No. 9. Une réclamation contre la succession de Louis Lecuyer de la Nouvelle-Orléans, de la somme de $5030 7 cents, depuis l'année 1830.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS

15 sept—dendq Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession d'Antoine Serpa.

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE POUR LA PAROISSE, ST BERNARD—La vente d'une décision de cour, datée du 22 septembre 1846, à laquelle il a été ordonné par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Paroisse St. Bernard, j'offrirai en vente à la [illegible] de la Cour de l'ordre le samedi 3 octobre 1846 à onze heures du matin, à compte de la dite succession.

Un certain terrain [illegible] situé dans la paroisse de St Bernard, [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] du Bayou aux Boeufs, [illegible].

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit, [illegible] en billets, [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St Bernard, 22 [illegible] 1846.

[illegible]—3fendq JOSEPH [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE—No. 6—Je certifie que le vingt-neuvième jour du mois [illegible] 1846, jugement fut rendu par cette Cour dans l'affaire de Eliza Bright, épouse de William Northern vs. son époux, [illegible]

Sur motion de J. S. Conklin, avocat de la plaignante et en conformité de la Cour la confession de jugement entérinée dans cette affaire; Il est ordonné qu'il y ait séparation de biens entre Eliza Bright, épouse de William Northern et le dit William Northern, son mari, et que la communauté d'acquêts et de biens existant entre les parties, soit dissoute et ce, à compter de ce jour et qu'un jugement en faveur de la plaignante pour les frais de procédure.

Jugement et signé le 29 août 1846.

(Signé) J. CALEVITT CLARKE, juge

En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé le sceau de la dite Cour, ce 31me jour d'août 1846, et la 71me année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[illegible] E. GIBSON, dep. greffier.

[illegible] Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN, député greffier

25 sept—3ou10

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Achille Chiapella a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Auguste Lacoste, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN, Député Greffier

21 sept—3ou10

Succession de Raphael Roth.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mary Ledoska Poll, administratrice de la succession du feu Raphael Roth ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN, Député Greffier.

21 sept—3ou10

Succession de C. V. [illegible] J. Bess.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Denis Prieur, exécuteur testamentaire de feu C. V. A. J. Bess, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

22 sept—3ou10 P. M. BERTIN, dép. greffier.

MAIS—10,000 boisseaux en magasin et à vendre par L D C WOODS, 20 Magasins

14 juil

DAVID & CHAPUS,

93 et 95, rue de Chartres,

VOULANT louer entièrement leur magasin de gros, offrent à vendre le balance de leurs marchandises à des prix au-dessous du marché, pour du comptant, ou du bon papier, savoir:

Barèges nouveautés, organdis, mousselines, jaconas, indiennes françaises et du pays, mousselines unies [illegible], mousselines suisses unies, à raies, à dessins et à carreaux; dessins français, alpaga et bombazine noire, echarpes barèges et en soie, gros de Naples et satin noir pour robes, gants en fil, [illegible] en soie, fil d'Ecosse et en coton, mouchoirs de batiste brodés, devants et cols de lin, cambrics et mousselines, jaconas, pélerines, cols unis et brodés, mouchoirs, cols, lins organdis, dentelles, coton, de mousseline brodés, rubans pour robes, corsets et tous les bonnets, toile d'Irlande pur fil, pour toutes largeurs, toile de Paris, lins à draps de toutes les largeurs, [illegible] à fil, coton blanc, fil, [illegible] Bishop lawn, linons battiste, mouchoirs, serviettes et nappes unies et damassées, piqués blancs et en couleurs, pour gilets, mérinos français, pour habits et pour robes; coton chamoix et blanchi, satin, etc., [illegible] rideaux, dentelle de mousseline brodés, coutils, [illegible], etc., en fleurs, rubans et toiles à chapeaux et pour dames, No. 1 à 16, coton en mousseline, lin blanc, bas blancs et noirs, coton à tricoter, [illegible], bas de soie pour dames, bas écrus, bas, [illegible], chemises, [illegible] &c. &c. toutes les qualités; bas en coton pour dames, pour hommes, pour garçons, bonnets de mousseline, et de laine, cravates en satin, [illegible] et velours et bas noirs. [illegible] [illegible].

En débarquement du CLIFTON, de New York,

10 caisses fil rouge en bobines, rouge carreaux à jouer, fabriqués de Fontainebleau, [illegible] de [illegible], bleu, [illegible] [illegible]; [illegible] mousseline unies, dans les bas prix, les 200 pièces [illegible] qualité supérieure, 140 [illegible] de poignée [illegible] prix.

Le sieur CHAPUS devant partir pour le Nord, d'ici au mois, engage les marchands de la ville et de la campagne à venir le trouver, avant l'achat de leurs affaires, pour faire les bons marchés [illegible] dans toute la balance du stock.

DAVID & CHAPUS,

27 juil 93 et 95, rue de Chartres,

GRAINES POUR OISEAUX—40 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

24 sept

TABAC DE LA HAVANE—40 balles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour cigares et pipes, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

21 sept

GENIEVRE de la Hollande—5 pipes marque de Swan, à vendre par B VALLS, 26, Commune

24 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] BAGER—Encanteur.

[illegible] du terrain [illegible] vendue [illegible]

LE [illegible] 1er octobre 1846, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les lots de terre qui suivent:

Un lot de Terre situé au faubourg Washington, ancienne habitation Pakenam, ayant 34 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur le fleuve après bâtisse publique, sur 173 pieds 2 pouces sur la ligne, qui le sépare du lot No. 4, 177 pieds 3 lignes sur la ligne limitrophe à la propriété de M. Anbeau, 28 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Deux lots de Terre situés au faubourg Marigny, ayant chacun (mesure française) 30 pieds de face à la rue d'Abundance, 120 pieds de profondeur, entre les rues d'Espagne et Indiens, au bout de chacun du côté, de la rue de l'Orée, par la propriété de David Coquin, et du côté de la rue d'Espagne, par celle des héritiers Brinet.

Quatre lots de Terre situés au faubourg Tremé, District Cortaueu, faisant face à la rue Lapeyrouse, entre les rues Prieur et Roman, bornés du côté de la rue Prieur, par la propriété de M. François, et du côté opposé, par le No. 6.

Deux lots de Terre situés dans le même faubourg, et traversant l'îlet renfermé par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Labarre, lesquels lots mesurent chacun 19 pieds 9 pouces de face aux rues Johnson et Galvez, et se rejoignent à leur profondeur qui est de 168 pieds 10 pouces.

Six lots situés au faubourg Washington, quartier Dauphiné; les dimensions en seront données au moment de la vente et d'après plan.

Tous ces lots seront vendus d'après les plans qui seront déposés à la Bourse.

Conditions: moitié comptant, et la balance à 8 mois de crédit en billets endossés et hypothèque.

29 septembre—3

Vins d'Oporto, Madère, Brandy, Genièvre, Huile, &c.

PAR J. B. BLACHE & Co.,

MERCREDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 29, rue de la Vieille Levée, pour différentes factures:

44 barils Brandy et Genièvre;
14 quarts barils Eau-de-vie, fine preuve,
22 bouteilles do do do;
55 barils Rhum;
22 barils d'Oporto et Madère;
11 barils huile de baleine, garantie;
15 caisses Thé impérial, &c. &c.

Conditions, comptant.

29 sept

PAR ABAT & DOMINGON.

Propriété de grande valeur dans la 1ère Municipalité.

IL sera vendu jeudi, le 1er octobre 1846, à midi à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Une propriété très avantageusement située, dans la 1ère municipalité, rue de la Vieille Levée, entre Quartier et Esplanade, ayant sur 119 pieds [illegible] de face à la dite rue de la Vieille Levée, sur [illegible]. La maison consiste en un vaste bâtiment en briques à deux étages, composé de deux magasins spacieux au rez-de-chaussée, 6 pièces au premier, cabinet et galerie, 6 pièces au second, cabinet, galerie, toutes les pièces sont [illegible]. Une cuisine haute en briques, de 6 pièces 3 toises de chapeaux, 3 au premier étage une belle écurie et des Cours. Fourrer de chaussée, 2 au premier étage, les chambres des cuisines sont à roulant, bien placées et les chambres en bois premier, avec carrelage, water works, etc., le tout d'après un plan exposé maintenant à la Bourse. Ce bloc de bâtisse vient d'être achevé, le tout par conséquent entièrement neuf et loue $1200 par an jusqu'au deux ans, à partir du 1er octobre 1846, et payable par mois.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $5700 due à la banque des Citoyens, payable d'après la charte et la charge des 100 actions de propriétés au 1er octobre 1846 au mars 1847; et la balance payable comptant. Les bâtisses sont assurées et la police d'assurance sera transférée au tenant [illegible] acquéreur.

Vente de cette par devant M. Félix Percy. 26 sept

VENTE DE SYNDIC.

PAR N. VIGNIE, No. 77, rue de Chartres.

Thos Kernan vs ses créanciers et les créanciers de M. A. B. Millers & Co.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août 1846, il sera vendu jeudi, 1er octobre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis la propriété suivante abandonnée à leurs créanciers par les dits insolvables:—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 7, comprise entre les rues des Amours, Piété, Agenon et Montégut, le dit lot mesure, en américain, 24 pieds de face à la rue de l'Amour, sur une longueur de 120 pieds, conformément au plan de J. Pilié, le 26 juin 1835.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en deux billets à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, [illegible] seraient pas payés à leur échéance portent intérêt au taux de 8 pour cent par an, [illegible].

L'acte de vente passé par devant L. Boudousque, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de Victor Battu.

PAR L. FERNANDEZ & WHITING.

En vertu d'un ordre de l'honorable juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 août 1846, il sera vendu le lundi, le 5 octobre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis,

Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le No. 6, sur un plan dressé par L. Borge en date du 13 novembre 1836 et déposé en l'étude de F. Foulon, notaire public, le dit lot ayant mesure française 25 pieds de face à la rue Barracks, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 60, et [illegible] à la ligne opposée entre les rues Johnson et Prieur.

Conditions: [illegible] moitié de crédit en billet approuvé et portant intérêt.

L'acte de vente passé devant A. L. Doriocourt, notaire public, à la charge de l'acquéreur.

[illegible] 5ou10

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 30, rue du Canal. (Pauldrop Row.)

Entre les rues de la Vieille Levée et de Chartres,

Manufacture No. 288, Broadway street, Newark (New-Jersey.)

ONT reçu par la navire le [illegible], [illegible] Wabash, Vicksburg, [illegible] Victoria, et offrent à vendre à [illegible] A PRIX TRÈS BAS, [illegible] un assortiment de bas [illegible].

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Selles [illegible], brides, [illegible] en [illegible] et garnies en Bishop lawn, [illegible], et aux harnais légers en vernis, et en [illegible] en cuir, [illegible] de fer de bonne qualité en [illegible] pour [illegible], [illegible], en bateaux [illegible], [illegible] en Dandelle rouge croisé, hickory [illegible], tous toile, et en toute largeur, [illegible] brides, harnais et [illegible] à la campagne de Verrier.

Articles pour la ville et les détaillants de la campagne, [illegible]

Harnais, Fauteuils, Sacs, de Bourgogne en [illegible], [illegible] de l'eau, draps [illegible] et [illegible], bâches, [illegible], fil de pays, draps bleu, [illegible] drap [illegible].

Le [illegible], [illegible] de cuir, [illegible], à cuir en [illegible], [illegible].

[illegible]

Sacs fermés, et toute autre [illegible] et fantaisie [illegible].

[illegible]

17 sept. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE D'Assurances de Nashville, contre l'incendie et de [illegible].

Capital $300,000. Payés en plein.

Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, à cours d'après un taux régulier.

La Compagnie de Nashville paie à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dans les tarifs des conditions courants.

James Walker, secrétaire; James A. Porter, président, W. B. PARKER, Agent,

No. 33, rue du Camp

Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.

[illegible] 1 an

SOIXANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne, la [illegible] négresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, [illegible]. Elle s'est sauvée de la maison [illegible], [illegible] de J. FANCHON. 1 juin. 262, rue St. Philippe

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

[illegible] négresse [illegible] le soussigné, le 9 [illegible] la négresse EVE, âgée d'environ 25 ans, taille moyenne, parlant l'anglais et le français, d'habitude propre toujours en [illegible], grande et bien de figure, très proprement vêtue, [illegible] de [illegible] supérieure, les lèvres grosses, taille effilée.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville, et en donnera avis à M. A. [illegible], rue Conti No. 17.

4 sept—1m A. TROUARD.

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Le mulâtre EDOUARD, parti marron le 2 courant de l'habitation de M. Jos. E. Whitall, près l'Espérance, qui a été pris le 23 courant et mis à bord du steamboat Hindoo pour être rendu à son maître, est parvenu à s'échapper du bord en descendant le fleuve après le 23. C'est un assez joli mulâtre, de la taille d'environ 5 pieds 11 pouces, âgé de 19 à 20 ans, ayant les cheveux crépus, des dents [illegible] de la figure. Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à MCCALL & ADAMS,

31 août—[illegible] 12 Gravier

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Bourgogne et Rampart:

Un Cheval alezan, une grande tache blanche sur le front, tache de blanc sur le dos, marque de harnais sur le corps, un [illegible] derrière blanc, sans aucune autre marque apparente.

Un Cheval alezan, une étoile au front, un pied de derrière blanc, ayant quelques marques sur le corps, dans l'épaule droite à la, sans aucune autre marque, [illegible] apparente.

Si d'ici au 3 octobre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au bureau des Encanteurs par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des Epaves.

19 sept—10

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre [illegible] et Rampart: Un cheval bai, une étoile au front, un pied de derrière blanc et [illegible] marque à [illegible] apparente.

Une jument baie [illegible] une étoile au front, marquée sur le corps, sans aucune autre marque [illegible] apparente.

Si d'ici au 3 d'octobre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus [illegible] encanteurs par R. Kerrison, encanteur.

23 sept MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

CONDUITS aux épaves du second district de la Seconde Municipalité, rue de Bacchus:

Une VACHE grise, ayant les cornes du ventre, pris des [illegible]. Elle n'a aucune marque visible.

Une VACHE couleur fauve, un poire, ayant une petite tache sur le corps, une tache blanche au ventre, de longues cornes presque horizontales, [illegible] à l'oreille gauche, et une marque ressemblant aux lettres N. O. sur la cuisse droite.

Si ces vaches ne sont pas réclamées d'ici au mercredi, septembre, elles seront vendues à l'encanteur par Robert Kerrison, encanteur public.

J. L. WINTER, Capitaine garde de nuit.

24 sept—10

POIVRE—50 sacs poivre venant d'être reçu et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

PIMENTO—50 sacs pimento, venant d'être reçu et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

CIGARES—200 milliers Principes d'[illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

SACS EN FIBRE—10,000 sacs en fibre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

CLOUS—550 barils de clous No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

SUCRE raffiné de Boston—100 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

CAFÉ Java—250 sacs, du gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

MACARONI—[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

28 sept

CACAO de [illegible]—[illegible] sacs, en débarquement du brick [illegible], à vendre par B. VALLS, 26, Commune

23 sept

TAPIOCA—[illegible] barils, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

23 sept

CIGARES de la Havane—32,000 qualités assorties, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

25 sept